



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye
MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 18
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 10
Nombre de membres présents : 18
Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 18
Pour : 18
Contre :
Abstentions :

Date Convocation : 24/11/2020
Date d'affichage de la convocation : 24/11/2020
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 01/12/2020

Envoyé en préfecture le 07/12/2020

Reçu en préfecture le 07/12/2020

Affiché le **- 8 DEC. 2020** SLOW

ID : 033-213301435-20201201-2020_69-DE

Délibération n° 2020 - 69
Mardi 1^{er} décembre 2020

L'an deux mille vingt, le premier du mois de décembre à dix-huit heures trente se sont réunis en un lieu exceptionnel de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le vingt-trois novembre deux mille vingt

Présent(s) : Alain TABONE - Nadia BRIDOUX-MICHEL - Gérard BAGNAUD - Maribel SOARES - Jean-Pierre PRAT - Cyril CHERIGNY - Hélène BURESI - Corinne JEANDONNET - Michel BARSE - Elodie KOPF - Benoît DULAU - Mathieu OLIVEIRA - Elvira MOMMERT - Jean-Roger THUILLIAS - Isabelle BERNADET - Vincent TRISTRAM

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Nathalie TRIGANT procuration à Jean-Pierre PRAT

Johann PETIT procuration à Hélène BURESI

Absent(s) excusé(s) : Nathalie TRIGANT - Johann PETIT

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Isabelle BERNADET

DELIBERATION PORTANT OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS POUR L'EXERCICE 2021

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-1,

Vu l'exercice budgétaire 2020,

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que :

La collectivité va voter le budget primitif 2021 avant le 15 avril 2020 (année d'élections municipales). Dans le cadre de la continuité du service public, l'exécutif peut, entre le 1^{er} janvier 2021 et le vote du budget, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant et dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts dans l'année budgétaire précédente.

Cette mesure ne concerne pas les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette qui viennent à échéance avant le vote du budget et pour lesquels l'exécutif a le droit de mandater.

Sur cette base, il convient d'autoriser l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2021 des crédits et de les répartir comme suivant:

Envoyé en préfecture le 07/12/2020

Reçu en préfecture le 07/12/2020

Affiché le - 8 DEC. 2020

ID : 033-213301435-20201201-2020_69-DE

Total des crédits d'investissements ouverts pour l'année budgétaire 2020 (BP+DM1+DM2+DM3) - les emprunts	Ouverture anticipée des crédits d'investissements possible pour l'année budgétaire 2021
1 323 268,71€	330 817,17€

Opérations	Imputations	Objet	Montant	Total
Opé 22 - Cimetière	2116	Agrandissement Cimetière	25 000,00€	40 000,00€
	21316	Equipement du cimetière	15 000,00€	
Opé 31 - Mairie	21311	Travaux Mairie	10 000,00€	25 000,00€
	2183	Achat matériel informatique	5 000,00€	
	2184	Mobilier Mairie	5 000,00€	
	2188	Immobilisation corporelles	5 000,00€	
Opé 32 - Domaine Communal	2113	Aménagement parc municipal	5 000,00€	100 000,00€
	2121	Plantation	5 000,00€	
	21318	Travaux bâtiments publics	50 000,00€	
	2132	Immeubles de rapport	15 000,00€	
	21534	Réseaux électriques	20 000,00€	
	2188	Immobilisation corporelles	5 000,00€	
Opé 33 - Voirie	2128	Fleurissement - Agencements	7 000,00€	65 000,00€
	2151	Voirie	50 000,00€	
	21578	Matériel de voirie	3 000,00€	
	2158	Autres installations, matériel et outillage	5 000,00€	
Opé 37 - Ecole	21312	Extension du groupe scolaire	52 836,73€	77 836,73€
	2183	Matériel informatique	10 000,00€	
	2184	Mobilier Ecole	10 000,00€	
	2188	Immobilisation corporelles	5 000,00€	
TOTAL				307 836,73€

Monsieur le Maire entendu,

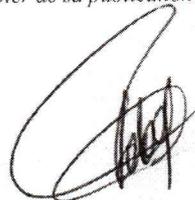
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'ouverture anticipée des crédits d'investissements pour l'année budgétaire 2021 dans la limite d'un quart des crédits d'investissement ouverts pour l'année budgétaire antérieure, soit : **307 836,73€** selon la répartition énoncée, à compter du 1^{er} janvier 2021,
- **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite de **307 836,73€** avant le vote du budget primitif 2021, selon la répartition énoncée par opération.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Le Maire,

Alain TABONE

